

MAIRIE DE LAUZACH  
Mail : [periscolaire@lauzach.fr](mailto:periscolaire@lauzach.fr)  
Mairie :02 97 67 05 00



## Année scolaire 2024-2025

Chers parents,  
Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription pour la cantine. Le règlement est à conserver.

La fiche d'inscription devra être déposée **en mairie pour le 27 juillet 2024 ou transmise à l'adresse mail [periscolaire@lauzach.fr](mailto:periscolaire@lauzach.fr)**. Si vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer la fiche, des dossiers sont disponibles en mairie.

Pour répondre aux questions, propositions et observations, les parents sont invités à s'adresser en Mairie et non auprès des enseignants. Nous vous informons également qu'il y a une commission cantine composée de parents des deux écoles. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous vous remercions de votre coopération et nous souhaitons une bonne année scolaire à tous nos convives lauzachois !

Le Maire,

P. LE PENHUIZIC



# REGLEMENT CANTINE

## 1 - TARIF DES REPAS

La mise en place d'une facturation différenciée selon les quotients familiaux des familles sera appliquée à la rentrée 2024.

Le conseil municipal du 05 juillet 2024 a donc validé la nouvelle tarification ci-dessous, ce tarif pourra être révisé par délibération du conseil municipal à chaque rentrée scolaire.

Tranche	Quotient familial référence CAF	Prix repas / enfant
Tranche 1	0-1000	1,00 €
Tranche 2	1001-1300	3,90 €
Tranche 3	1301 et +	4,30 €

**Merci de transmettre votre attestation CAF ou MSA où figure votre quotient familial avec le formulaire.**

Sans justificatif de votre part, le tarif 3 sera appliqué. Les factures sont adressées mensuellement aux familles sur la base des repas pris. *Possibilité de règlement par prélèvement automatique.* (feuille ci-jointe)

## 2 - AFFICHAGE DES MENUS, COMPOSITION DES REPAS ET INFORMATION SUR LES RISQUES ALLERGIQUES

Les repas sont fabriqués par la cuisine centrale de Questembert, en régie directe et sont livrés en liaison chaude. Les menus sont affichés au restaurant scolaire, à l'école et sur le site de Questembert Communauté onglet mairie de Lauzach. Le listing des allergènes est transmis au personnel de la cantine, et peuvent-être transmis aux parents sur simple demande mail à [cantine.lauzach@gmail.com](mailto:cantine.lauzach@gmail.com)

Au nom de la laïcité, il n'existe aucune obligation pour les services de restauration scolaire de prendre en compte les exigences alimentaires d'ordre confessionnel, seuls seront pris en compte les éventuels problèmes de santé.

## 3 – SANTE DE L'ENFANT

En cas d'urgence, les agents municipaux, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, prendront les décisions appropriées et préviendront les parents. En cas de besoin, ils feront appel aux services de secours.

Si un enfant est allergique à un aliment, ses parents sont invités à le signaler en Mairie et contact sera pris avec la société de restauration.

Un certificat médical établi par un allergologue sera demandé.

Si un enfant suit un traitement, les parents doivent prendre contact *avec la mairie et l'école afin d'établir le protocole à suivre (appelé P.A.I – Projet d'Accueil Individualisé)*

## 4 - REGLEMENT DES REPAS ET ABSENCES

Les inscriptions pour les repas sont indiquées en début d'année scolaire sur la fiche d'inscription. Les modifications en cours de semaine sont signalées à l'agent référent dans chaque école. En cas de demandes particulières, les familles s'adresseront directement au secrétariat de la Mairie.

Les repas sont commandés **48 heures avant.**

Toute absence non signalée dans les délais entraînera la facturation des repas non pris. Pour une bonne

gestion, nous insistons sur le fait que vous devez commander ou décommander vos réservations de repas. En cas de surnombre, nous serions amenés à partager les portions.

Pour tout changement, inscription ou absence, merci d'appeler l'école avant 8 heures.

## **5 - ORGANISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Dès leur arrivée, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel municipal.

Les enfants déjeunent entre 12 h et 12 h 40.

Les enfants fréquentant la cantine sont sous la responsabilité de la Commune. Le personnel communal assure l'encadrement des enfants.

## **6 – DISCIPLINE ET RESPECT DES REGLES**

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propre à un tel établissement afin d'y faire régner une ambiance conviviale. Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant

Nous demandons aux enfants de :

- respecter les règles de politesse à l'égard du personnel et des autres enfants
- respecter les consignes afin de limiter le bruit et les déplacements pendant le repas
- faire attention au matériel mis à disposition

Une charte de bonne conduite a été établie par la commission cantine, celle-ci devra être lue avec votre enfant.

En cas de non-respect des règles, le personnel de cantine pourra établir une fiche incident, qui sera transmis aux parents pour signature. En fonction de l'incident, les parents pourront être convoqués en mairie par l'adjointe en charge des écoles, en présence de leur enfant, afin de déterminer le niveau de sanction (exclusion temporaire / exclusion définitive / poursuites pénales)

**FICHE  
INSCRIPTION  
CANTINE**

Nom																								
Prénom																								
Né(e) le	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>						Garçon <input type="checkbox"/>		Fille <input type="checkbox"/>															
Établissement scolaire																								

**Valable de juin 2024**

Régime allocataire :	CAF <input type="checkbox"/>	MSA <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> .....
N° allocataire CAF/MSA :	.....		
Quotient familial :	.....		

**LE(S) RESPONSABLE(S)** Les deux parents  Parent 1  Parent 2  Autre   
 précisez : .....

marié(e)s  divorcé(e)s  célibataire  pacsé(e)s  union libre  séparé(e)s  Veuf ou veuve

Nom parent 1																			N° fixe						
Prénom parent 1																			Portable						
Mail parent 1																			Employeur						
Adresse																									
Code postal							Ville																		

Nom parent 2																			N° fixe						
Prénom parent 2																			Portable						
Mail parent 2																			Employeur						
Adresse																									
Code postal							Ville																		

**ASSURANCE, SECURITE SOCIALE**

Assureur responsabilité civile																			Bénéficiaire CMU :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>					
N° sécurité sociale (auquel est rattaché l'enfant)																			Complémentaire santé :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>					
Si oui, laquelle : .....																									

**REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER** Oui  Non  Lequel : .....

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

Votre médecin traitant																			Téléphone						
------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--

**Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :**

<b>Type d'allergie</b>	<b>Causes et conduite à tenir</b>
Respiratoire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> .....
Alimentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> .....

Médicamenteuse Oui  Non  .....

**Recommandations utiles des parents**

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires... : Oui  Non  Précisez : .....

**INSCRIPTION CANTINE**

*Je déclare inscrire mon enfant à la cantine scolaire ; cocher les cases qui vous correspondent*

Cantine	Tous les jours	Aux jours ci dessous possible ne pas changer	Si	Occasionnellement
		L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/>		

**AUTORISATION PARENTALE**

**Autre(s) personne(s) à contacter** (susceptible de venir chercher l'enfant en cas d'indisponibilité des responsables légaux ou en cas d'incident survenant à l'enfant) :

Nom-Prénom	Téléphone

**J'autorise la MAIRIE de Lauzach** (en cas de désaccord, rayez la mention)

- A photographier mon enfant dans le cadre des temps périscolaires et à les utiliser dans diverses publications (support papier, site web...)
- A prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale

**Je m'engage à**

- Dégager de toute responsabilité l'organisateur, en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels appartenant à l'enfant (bijoux, jouets...)

Je soussigné(e) .....responsable légal de l'enfant .....

\*déclare exacts les renseignements mentionnés sur le dossier d'inscription,

\*avoir pris connaissance des règlements et de la charte

Fait à ....., le ...../...../.....

**Signature**



# Charte de bonne conduite à la cantine

Le but de cette charte est de préciser aux enfants certaines règles de vie, pour rendre cette pause méridienne, la plus agréable possible, dans le respect de tous, enfants et adultes

## Avant le repas

**Je dois :**

- passer aux toilettes et me laver les mains après la sortie de la classe
- me mettre en rang calmement pour aller jusqu'à la cantine
- être calme et attentif aux consignes de sécurité données par les animatrices, lors du trajet sur la route
- entrer dans le calme, saluer le personnel et m'installer à ma place

**En entrant dans la cantine, Je ne dois pas :**

- bousculer mes camarades
- entrer bruyamment
- courir



## Pendant le repas

**Je dois :**

- respecter mes camarades et le personnel de la cantine
- parler à voix basse, pour ne pas gêner les autres
- rester assis correctement
- manger proprement
- maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel (ex : ne pas tordre volontairement les couverts, ne pas taillier la table avec son couteau, ...)
- essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas
- ne pas me balancer sur ma chaise

**Je peux :**

- confier mes problèmes au personnel de cantine
- Redemander un plat, s'il en reste



## Après le repas

**Je dois :**

- aider au rangement de ma table (empiler les verres, assiettes, et couverts au milieu de la table)
- ranger ma chaise
- me mettre en rang calmement et sans courir, après en avoir eu la permission

Au restaurant scolaire, le personnel communal a toute autorité pour faire appliquer ce règlement

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (la commune de LAUZACH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de LAUZACH.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 13 ZZZ 511063

## DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Commune de LAUZACH

Adresse : J. Plaxenn an Ti-kêr

Code postal : 56190

Ville : LAUZACH

Pays : FRANCE.

## DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

IBAN grid

BIC grid

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à :

Signature :

Le

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par commune de LAUZACH. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec commune de LAUZACH.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.